



ardèche
LE DEPARTEMENT



Compte-rendu du COPIL n° 10 du site Natura 2000 Secteurs des sucs Gerbier-Mézenc

Vendredi 9 juillet 2021 de 9h30 à 12h00 à Sagnes et Goudoulet

Présents : Damien COCATRE (chargé de mission Natura2000/ENS au PNRMA), Dominique ALLIX (Maire de Lachamp Raphaël et président du site Natura2000), Dimitri BRUN (SMA), Maryse AYMES (association Clapas et SGA), Isabelle GILLIBERT (ONF), Isabelle LEVEQUE (maire des Sagnes), Olivier ALLAGNAT (CRPF), Alexandre DUPONT (EPAGE LL, CD FFME et Foyer de ski de fond de St Eulalie), Hubert-Marie PITEUX (Borée), M.GRIVAUD (chargée de mission natura 2000-biodiversité à la DDT07) et Jérôme DUMONT (chef de l'unité patrimoine naturel à la DDT07), , Stéphanie DANIEL (Eyrieux clair), Adj BOURRIER et Gd PATTE (Gendarmerie), Jean-Marc DEBARD (CDRP07), Bernadette ROCHE (Conseillère départementale et présidente du site ENS), Carine HOPP et Diane-Laure SAUREL-CROS (chargées de mission ENS au Département), Véronique MOREL (Département 43), Marie-Claude FALCON (association Amis Loire et Gerbier), Catherine USALA (VP PNRMA et Cros de Géorand), Julie PEDRONO (CCMA), Christine FRANTZ (Association ARNICA), Raymond BREYSSE (maire Ste Eulalie), Sébastien PRADIER (maire Cros de Géorand et VP CCMA), Christophe CHARRE (1^{er} adj Borée et ACCA Borée), Omer CHARRE (lieutenant de louveterie), Christian FARGIER (ACCA Burzet), Aline AUDIGIER (Adj Burzet), Louis GRANIER (LPO), Sébastien DARNAUD (BEED), Jeanne LACOUR, Juliette VACHER et Camille GRIMAUULT (stagiaires PNRMA)

Excusés : ARS07, Nicolas Beillon (CA07), Corentin Laurent (N2000 CD43), Marie Mejean (OT ST Eulalie), Fanny Debeurne (EPTB Ardeche), Laurence Julian (CEN RA), Laurent Lathuilière (RBD ONF), Danielle Legros (LPO), Jean-Paul Raynal et Emanuelle Defive (CNRS), Guide Nature Randonnée, Fédération de pêche 07, CBNMC, Pierre TABOURIN N2000 DREAL, DDCSPP, Nais Febvre (EPAGE CVB), CEN Auvergne, KLOTZ Stéphane (DDETSPP), Aurelien Pfund (DREAL site classé), Céline GALLON (CCMA), Nicolas Desmaries (SICTOMSED), Alain Eymard Dauphin (OFB), Cédric ROREN (Gendarmerie)

Le diaporama diffusé le jour du COPIL est téléchargeable sur la page Internet du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en bas de page à l'adresse suivante :

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/biodiversite/natura-2000-et-les-ens-dans-le-parc-des-monts-dardeche/ens-mont-gerbier-et-mezenc-n2000-secteur-des-sucs/>

Le présent compte rendu reprend l'ordre du jour complété d'un relevé de décisions et d'échanges avec le COPIL.

Mr Dominique ALLIX, en tant que Président du site Natura 2000, accueille et remercie l'ensemble des participants au COPIL et remercie Mme Lévêque de nous avoir accueilli dans sa commune. Un tour de table de présentation est réalisé puis la parole est donnée à la DDT07 afin qu'elle procède à l'élection de la structure animatrice et de la Présidence du site Natura 2000.

Election de la structure animatrice du site et de la Présidence du site Natura 2000

La DDT07 procède tout d'abord à l'inventaire des élus en présence. 7 structures sont représentées par des élus lors de ce COPIL et pourront ainsi voter.



ardèche
LE DEPARTEMENT



La DDT07 demande ensuite quelle structure souhaite candidate à l'élection pour l'animation du site. Seul le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche présente sa candidature qui a été validée en bureau du Parc le 1/07.

Suite au vote, le Parc est élu à l'unanimité structure animatrice du site Natura 2000 du Secteurs des sucs Gerbier et Mézenc pour 3 ans.

La DDT07 demande maintenant à l'assemblée quel candidat souhaite se présenter pour la présidence du COPIL du site Natura 2000 concerné. Seul Mr ALLIX en tant que Président du Parc propose sa candidature qui a également été validée en bureau du Parc le 1/07.

Suite au vote, Mr Dominique ALLIX est élu Président du COPIL du site Natura 2000 du Secteurs des sucs Gerbier et Mézenc pour 3 ans.

La DDT07 redonne ensuite la parole au nouveau Président du site. Mr ALLIX remercie les participants de leur confiance et donne la parole au chargé de mission pour présenter le diaporama.

Bilan de l'animation de l'année 2021

Concernant le suivi des papillons Apollons, l'association BEED remarque que la présence de chèvres sauvages sur des deux sites occupés par l'espèce pourrait à court terme impacter la population du fait du piétinement répété de la végétation sur un même secteur. La question est alors posée de savoir qui doit s'occuper de ces animaux. Comme ce sont des animaux errants qui n'appartiennent à personne, la DDT07 répond que c'est du devoir du maire de gérer cela en lien avec la fourrière. Le chargé de mission précise qu'il va peut-être obtenir des financements pour mener des actions sur cette espèce et il essaiera donc de voir comment faire pour capturer ces animaux d'autant plus qu'un agriculteur local est déjà d'accord pour les accueillir chez lui.

Concernant la fermeture des caves de la chartreuse de Bonnefoy pour préserver les chauves-souris, Mr Allix précise que cette action n'avance pas depuis plusieurs années. Le chargé de mission contactera donc le maître d'ouvrage, Chauve-souris Auvergne afin de comprendre pourquoi cela n'avance pas et éventuellement reprendre la main sur le dossier. La LPO représentée lors de ce COPIL propose de voir de son côté ce qu'elle peut faire également pour faire avancer ce dossier.

Concernant la restauration des sentiers du Mézenc, la commune de Borée émet des réserves sur le choix du système de boucle à sens unique qui a été validée lors du COPIL du 10/06. Ce scénario a depuis été abandonné pour des raisons techniques. La déviation A' est notamment abandonnée et l'ascension se fera en double-sens comme c'est le cas actuellement. La commune de Borée souhaite également que l'on trouve un système pour renvoyer une partie des visiteurs du Mézenc vers le village. L'association Clapas répond que la carte des géosites du Géopark dont Borée fait partie permet justement cela. Le chargé de mission rajoute également qu'un encart spécifique sur l'église de Borée a été mis sur la table d'orientation de Boutières afin d'inciter les gens à aller la visiter. D'autres solutions seront également étudiées dans le cadre de l'aménagement du parking de la Croix de Boutières.

Concernant le kit pédagogique sur le canyoning, l'association Clapas propose qu'une journée de sensibilisation des professionnels soit organisée. Le chargé de mission répond alors que cela est bien prévu dans le cadre de cette action.



ardèche
LE DEPARTEMENT



Concernant l'exposition sur Natura 2000, le COPIL demande si elle est adaptée pour les petites collectivités comme dans le secteur. Le chargé de mission répond qu'il s'agit de 2 « roll-up » d'environ 2 m de haut sur 1 m de large qui sont facilement transportable et qui ne prennent pas trop de place.

Proposition d'actions pour 2022

Concernant l'aménagement d'une boucle sur les tourbières de La Rochette, il est précisé que cette action s'inscrira dans le cadre de mise en réseau des tourbières aménagés à l'échelle de la Montagne Ardéchoise = pose d'un totem à l'entrée de chaque tourbière. Un film sera également réalisé sur l'ensemble des tourbières du Parc. Le syndicat de rivière tout comme le Département de la Haute-Loire demande alors si les tourbières respectives de leur territoire (lac de Devesset, Rochessac, le Pontet pour l'Eyrieux et Chaudeyrolles, Escoufour... pour la Haute-Loire) bénéficieront de ces actions (totem + tournage du film). Le chargé de mission répond oui à partir du moment où c'est dans le Parc car ce sont des financements Parc de la Région. De ce fait, le lac de Devesset ne pourra pas en bénéficier.

Au sujet de la fête des tourbières, il est rappelé par le COPIL que c'est un évènement culturel fort sur la montagne d'Ardèche puisque cela attire de plus en plus de monde. La prochaine édition aura certainement lieu à Sagnes set Goudoulet.

Questions diverses

Le COPIL émet des craintes sur l'augmentation de la fréquentation touristique du fait de toutes ces actions sur la mise en valeur du patrimoine naturel (Opération Grand Site, fête des tourbières, aménagement de sentiers de découverte...). Il faut faire attention à ne pas développer un tourisme de masse sur la montagne comme dans le Sud Ardèche. Il faudrait réfléchir à un tourisme raisonné où on prend le temps de se poser et de découvrir. En effet, il a été constaté l'année dernière une certaine augmentation de la fréquentation des sites naturels et des incivilités. Le chargé de mission répond que cela n'était peut-être que temporaire car la population avait besoin de sortir dans la nature lors du déconfinement. Il pense également qu'il vaut mieux accompagner/canaliser cette fréquentation à travers l'aménagement des sites plutôt que de la subir. L'éducation du public reste donc prioritaire et c'est ce qui est fait actuellement sur le Mézenc grâce aux opérations de médiation par les « Guide Nature Randonnée » missionnés dans ce cadre.

Le COPIL s'est terminé à 12h00 suivi d'un temps d'échange convivial.